



Mesure phare du «paquet logement», le droit de préemption passe la rampe

GRAND CONSEIL • *Après de vifs débats, le parlement a accepté que les collectivités puissent acquérir prioritairement un terrain mis en vente pour réaliser des logements.*

MARIO TOGNI

Compromis concocté par le Conseil d'Etat, le «paquet logement» tient bon. Du moins jusqu'à présent, puisque le débat s'annonce encore long. Hier, le Grand Conseil vaudois a adopté l'une des mesures phares de cet ensemble de modifications législatives: l'introduction d'un droit de préemption. Accepté par la gauche, le centre et quelques voix éparses au PLR, cet outil permet aux communes et au canton d'acheter en priorité un terrain mis en vente, au même prix que le propriétaire souhaitait le céder à un tiers. Et ce pour réaliser des logements d'utilité publique (LUP).

Le «paquet logement» fait office de contre-projet direct à l'initiative de l'Asloca «contre la pénurie de logements», qui prévoyait elle un droit d'expropriation. Moins coercitif, le droit de préemption a été privilégié par le gouvernement. «Ce n'est pas une solution miracle, mais ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières. Si vous refusez ce compromis, c'est la porte ouverte au statu quo», a lancé Jérôme Christen (Vaud Libre) à l'adresse de la droite, tentée de simplement biffer la mesure.



La ministre Béatrice Métraux en discussion avec Marc-Olivier Buffat, le rapporteur de commission. ARC/JEAN-BERNARD SIEBER

Tartuffe ou bouffon

Dans les rangs de l'UDC et du PLR, le droit de préemption est en effet perçu comme une «atteinte inadmissible» au droit à la propriété et à la liberté contractuelle, selon les termes de Jean-François Thuillard (udc). «L'accepter, c'est mettre le doigt dans un engrenage diabolique. Nous assistons à un processus lent et sournois d'étatisation», a sur-enchéri Jean-Marie Surer, chef du groupe PLR. Intervenue en toute fin de débat, l'élu a enflammé l'assemblée, évoquant les «bouffonneries» de la gauche en réponse aux «tartufferies» de la droite pointées par Jean-Michel Dolivo (La Gauche).

Au-delà de ces quelques escarmouches, une majorité du parlement a défendu le compromis du Conseil d'Etat. «Nous avons besoin d'une politique volontariste. Celle que vous défendez, M. Surer, est une belle réussite!», a ironisé Nicolas Mattenberger (ps), en référence à la forte pénurie et aux loyers qui prennent l'ascenseur. «Beaucoup de familles ne trouvent pas de logements correspondant à leurs moyens. Il

faut aujourd'hui dépasser l'idéologie», a ajouté Yves Ferrari (vert).

«Nous assistons à un processus lent et sournois d'étatisation»

JEAN-MARIE SURER

«Le Conseil d'Etat est chargé de mettre en œuvre la Constitution, qui prévoit que toute personne puisse disposer d'un logement à des conditions supportables», a rappelé de son côté la ministre du Logement Béatrice Métraux. Pour elle, le droit de préemption est un outil parmi d'autres pour atteindre ce but. «Il est assorti de cautèles, ce n'est pas le diable!»

Tout au long de l'après-midi, la droite a néanmoins tenté d'affaiblir la mesure. Christelle Luisier Brodard (plr) voulait notamment restreindre ce droit aux communes, «à qui il faut faire confiance». «Je peux

entrer en matière, mais pas si c'est l'Etat qui l'impose», a-t-elle plaidé.

«Certains communes font beaucoup d'efforts en matière de logements, d'autres pas du tout. Le canton doit pouvoir intervenir», a rétorqué Nicolas Mattenberger. Au vote nominal, l'amendement a été rejeté de justesse, par 69 voix contre 68.

Efficacité mise en doute

En revanche le plénum a accepté une proposition des Vert'libéraux élargissant la liste des exceptions. Le droit de préemption ne pourra pas être exercé lorsqu'un terrain est vendu au frère ou à la sœur du propriétaire, en plus des parents, enfants, conjoints et concubins déjà inscrits dans le projet. «On enlève encore un peu de substance à un outil qui n'en a déjà pas beaucoup», a déploré Jean-Michel Dolivo, qui

voit le droit de préemption comme une «mesurette» bienvenue mais peu efficace.

Le débat sur le contre-projet du Conseil d'Etat se poursuivra la semaine prochaine, dont le volet épineux relatif à la nouvelle loi sur la préservation du parc locatif (LPPL). Avant les vacances d'automne, lors du débat d'entrée en matière, le Grand Conseil avait refusé l'initiative de l'Asloca par 108 voix contre 12 et six abstentions, au profit du contre-projet. Seul le groupe La Gauche s'était prononcé en faveur du texte de l'association de défense des locataires.

Pour sa part, l'Asloca avait dit être prête à retirer son initiative si le compromis du gouvernement n'était pas modifié par le plénum. «L'Asloca a pris le parti de voir le verre à moitié plein. Elle fait le pari du consensus pragmatique, mais le contre-projet reste un minimum», avait souligné sa secrétaire générale, la députée Anne Baehler-Bech (Verts). |